

## ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.  
Six mois..... 9 »  
Trois mois..... 4 50

# L'ÉCHO SAUMUROIS

## INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20  
Réclames, — .. » 30  
Faits divers, — .. » 75

**Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers**  
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
Un trimestre commencé sera dû.

**BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR**

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 4 SEPTEMBRE

## Le vicaire assassin

La tête d'un prêtre est tombée l'autre jour sur l'échafaud.

En 1793, à l'endroit même, dit-on, où l'exécuteur des hautes-œuvres de la République guillotina l'abbé Bruneau, à Laval, d'autres têtes de prêtres sont tombées sous le sinistre couperet. Mais ces prêtres étaient des victimes de la politique révolutionnaire. Leur crime fut leur foi, leur supplice un martyre... Le supplice de Bruneau est une expiation.

Ce prêtre avait oublié les commandements de sa religion, qu'il avait lui-même reçu mission d'enseigner aux autres hommes. A ce point de vue, il était moins excusable encore que les autres criminels et, en le frappant, la justice humaine semble avoir exécuté un arrêt de Celui dont il était parmi les hommes le ministre indigne.

Mais ces crimes, cette expiation sur l'échafaud, d'un prêtre de la religion catholique, est-ce une honte pour les autres? Sous les sarcasmes des ennemis de la foi, joyeux de ce scandale et empressés à l'exploiter contre la religion elle-même, les fidèles à cette religion doivent-ils courber le front et rougir? Non, certes!

Il n'a pu naître dans les cœurs catholiques qu'un sentiment : celui de la douleur. Le soldat, traître à son devoir, n'est pas une honte pour l'armée tout entière; la flétrissure ou le châtement qui lui est infligé publiquement, en présence de ses compagnons d'armes, ne rejait pas sur le drapeau; il entre de la tristesse dans les cœurs de ses camarades, mais leur patriotisme ne se sent pas abaissé.

Le jour où un officier français, Anastay, monta sur l'échafaud, aucun esprit sensé ne songea à y voir un déshonneur pour la patrie française. Insensés autant qu'odieux, ceux qui voudraient incarner dans Bruneau le clergé tout entier et montrer la religion catholique, convertie de son infamie, gravissant sur ses pas les degrés de la guillotine.

Cette morale chrétienne dont il avait renié les enseignements pour s'abandonner sans frein aux instincts du mal, il le semble d'ailleurs qu'à l'heure de l'expiation il en ait retrouvé tout le secours. Déjà, malgré l'état d'avilissement de son âme, une étincelle de cette morale sublime avait dû l'éclairer pour qu'il fit cette réponse à ses juges : « Si j'avais reçu une autre éducation, ce serait encore pis; j'aurais été un monstre! »

Dieu n'a-t-il donc pas pu faire à cette âme victime du mal la grâce d'y rallumer entièrement le feu de la foi, à l'heure suprême? On pourrait le croire, au récit des derniers moments de l'assassin — de son ardeur à puiser dans l'absolution de ses fautes, dans la communion et dans la prière, enfin dans le baiser de pardon et de paix du prêtre qui l'accompagnait jusque sur l'échafaud, la fermeté dont il avait besoin pour mourir sans effroi.

Bruneau est mort chrétiennement. A présent que justice est faite, ne peut-on prendre en considération cette fin chrétienne?... Et peut-être, à la douleur engendrée d'abord par la chute ignoble de ce chrétien, de ce prêtre ca-

tholique, la satisfaction de sa réhabilitation par la mort devrait-elle succéder.

Dans tous les cas, assassin pour assassins, cet homme qui vient de payer sa dette à la société, simplement et en s'humiliant devant son Dieu, n'a-t-il pas mérité plus de pitié et de pardon que tant d'autres, fanfarons et impies — misérables jusqu'à la fin?...  
Charles Durand.

## Civilité administrative

Une révolution dont l'importance n'échappe à personne se prépare en ce moment. Les administrations se montreront, désormais, polies envers les administrés. Ce n'est pas croyable, mais, cependant, ce desideratum, d'un accomplissement si ardemment souhaité, ne tardera pas, semble-t-il, à se réaliser.

De cet important bouleversement dans les stupides et brutaux errements bureaucratiques et bureaucrasseux, l'initiative serait due, suivant les gens bien informés, à M. Poubelle, préfet de la Seine et créateur d'une boîte sanitaire qui portera, vraisemblablement, son nom à l'immortalité. M. Poubelle veut introduire l'hygiène de la civilité dans son département et, pour commencer la réforme au triomphe de laquelle se sont inutilement épuisées trois générations, il interdit l'emploi, dans les pièces administratives, de ces expressions insuffisamment polies : « le sieur un tel », « le nommé », le « susdit ». Ces formules sont, on le sait, de temps immémorial, traditionnelles dans toutes les administrations françaises. Non seulement MM. les rohdés-deuir se sont fait une douce habitude de désigner de cette façon désobligeante les citoyens les plus honorables avec lesquels ils correspondent, mais encore ils ne se gênent pas pour recourir à des qualifications de la plus outrageante grossièreté lorsqu'ils ont affaire à des femmes. Parlent-ils d'une dame en puissance d'époux? Ils la dénomment « la femme X... ». S'agit-il d'une personne non mariée, d'une « demoiselle »? Elle n'est, pour ces insolents bivalves, que « la fille un telle! »

Ces formes incongrues du langage soi-disant administratif et qui proviennent des anciens corps-de-garde, seront condamnées dorénavant à la préfecture de la Seine; et l'assainissement de l'expression s'étendra, non seulement jusqu'aux ministères, mais on est en droit de croire qu'il s'imposera même dans les plus infimes directions civiles, même à la mairie de Saumur. Et nous aurons cette incalculable joie de voir les agaçantes paperasses, lâchées journellement sur les contribuables, se plier aux règles des convenances et du savoir-vivre. Et l'on dira, sous l'immuable et rigide cachet administratif, « monsieur » aux hommes et « madame » ou « mademoiselle » aux femmes. Il n'est pas douteux, pour nous qui sommes pavés d'indulgence et d'espoir, que, dans le plus bref délai, le gouvernement, envers lequel nous professons *in imo corde* un respect qui n'attend, pour son éclatante et matérielle explosion, que d'être mérité, s'empressera d'imiter l'exemple curatif que lui aboule un de ses plus courtois et de ses plus intelligents fonctionnaires — ceux-là, on ne les ramasse point à la pelle, savez-vous! — et qu'il introduira, sans retard, dans les services d'Etat, des

mœurs épistolaires qu'on ne supposera empruntées ni aux ours du Groenland ni aux naturels de la Terre-de-Feu, en un mot plus humaines et plus propres que celles qui sont encore, on n'a jamais su pourquoi, tolérées dans nos incomparables bureaux.

Pendant qu'on poursuivra cette indispensable métamorphose (*Laus Poubello, per secula seculorum!*), il serait peut-être bon de préparer un râtissage identique à travers l'idiome de la police et dans le dialecte judiciaire. Nous signalons seulement ces deux autres modifications indiquées par l'esprit d'égalité qui nous régit on est censé nous régir aujourd'hui, car si le proverbe interdit de courir deux lièvres à la fois, à plus forte raison prohibe-t-il le pourchas de trois lièvres.

Réforme, décrochage de l'argot administratif et bureaugratif, c'est tout ce que nous sollicitons pour l'heure. Les deux autres nettoyages viendront en temps et lieu.

## M. LE COMTE DE PARIS

Buckingham, 3 septembre.

On n'observe aucun changement dans l'état du comte de Paris. Mais la faiblesse est extrême.

Dadford, 3 sept., 10 h. 46 mat.

Bien qu'ayant pu reposer un peu la nuit dernière, le comte de Paris semble plus faible ce matin.

Le prince a vu cependant la comtesse et ses enfants. Il s'est entretenu avec tous et plus particulièrement avec le duc d'Orléans, avec lequel il a causé près d'une demi-heure.

Malgré l'accentuation de la faiblesse, on ne croit pas que la fin soit imminente.

Buckingham, 3 sept., 10 h. 50.

La faiblesse du comte de Paris augmente un peu.

Le prince et la princesse de Joinville son attendus aujourd'hui.

\*\*

D'après le *Gaulois*, on attend, à chaque minute, la catastrophe.

## Les Convalescents Militaires

### COMMENT ON LES REÇOIT

On écrit de Cannes, 2 septembre :

« Hier, par le train de 2 h. 2 du soir, est arrivé en gare de Cannes un détachement assez nombreux de convalescents militaires qui sont envoyés à l'île Sainte-Marguerite pour se remettre des maladies que ces malheureux ont contractées au service de la France dans les colonies.

« On sait dans quel état de délabrement physique ces militaires nous arrivent. Pâles, hâves, amaigris par les souffrances, ils peuvent à peine se tenir debout et ce n'est que fort difficilement, étant donnée leur grande faiblesse, qu'ils peuvent habituellement se rendre de la gare jusqu'au bateau qui fait le service du port à l'île Sainte-Marguerite.

« Il ne fallait pas songer, hier, à transporter à l'île, par cette voie, ces pauvres troupiers, le bateau était trop petit.

« Un caporal de la garnison de l'île avait été chargé d'attendre le détachement des malades à la gare. A la descente du train, on fit mettre sac au dos à ces malheureux et, à pied,

par un soleil tropical, à deux heures après-midi, ces pauvres diables, qui pouvaient à peine se tenir debout, furent conduits sur deux rangs au point dit la Croisette, situé à quelques kilomètres de là pour y prendre un bateau.

« Le spectacle qu'offrait ces malheureux grelottant la fièvre était vraiment pénible.

« A peine avaient-ils fait quelques cents mètres que des voix souffreteuses demandaient au caporal : « Sommes-nous bientôt arrivés? — Dans vingt minutes, » répondait celui-ci.

« On ne peut se faire une idée de l'immense douleur qui envahissait les militaires en voyant ces cadavres animés, pliant sous la charge du sac, déambulant par les rues de la ville.

« Ne pourrait-on, en organisant un service de voiture, épargner un pareil martyre à des militaires qui ont perdu leur santé au service de la France? »

## INFORMATIONS

**Le prétendu désastre de Tombouctou.**  
Démenti officiel

A la suite d'une information de Saint-Louis du Sénégal parue dans le *Journal des Débats*, numéro du 28 août dernier, et relative à un échec que nos troupes auraient subi à Tombouctou, M. Delcassé, ministre des colonies, n'ayant aucun renseignement, a immédiatement télégraphié au gouverneur du Soudan.

Ce fonctionnaire vient de transmettre à M. Delcassé le télégramme suivant :

Kayes, le 2 septembre.

Je suis surpris de la nouvelle que vous me signalez et rapportant un bruit venu de Saint-Louis.

J'ai reçu hier et aujourd'hui des télégrammes du commandant de la région de Tombouctou et portant la date du 3 août.

Il n'y est question d'aucun échec et le commandant de la région n'exprime aucune crainte au sujet de la sécurité de nos troupes.

### Incident grave au Maroc

Le brick anglais *Adam* a été attaqué par les Kabyles, pendant le déchargement de la cargaison, au cap Juby.

Plusieurs matelots ont été gravement blessés; la cargaison a été pillée.

D'autre part, un personnage de l'entourage du ministre anglais aurait été attaqué, à Tanger, par des Maures fanatisés.

Si ces nouvelles sont exactes, l'Angleterre trouvera sans doute là le prétexte à intervention qu'elle désire.

### La presse anarchiste en Allemagne

Extrait du dernier numéro du *Sozialist* :

« Le 16 août, la bourgeoisie a vengé l'assassinat « illégal » de Carnot, en assassinant « légalement » Caserio... Au moment où tombait la tête de ce martyr, mort victime de son dévouement envers l'humanité, des applaudissements et des bravos éclatèrent parmi la canaille de capitalistes et d'employés qui se trouvaient là. Ces cris étaient bien dignes d'eux. La bête capitaliste (*Kapitalbestie*), dont la conscience malpropre fut si souvent terrorisée dans ces derniers temps, pousse des soupirs de satisfaction, lorsqu'elle voit rouler dans le sable une tête qui n'a fait que penser à briser le joug qui pèse sur les déshérités. Le lendemain de l'exécution, on découvrait, sur la tombe de Caserio, un drapeau rouge qui annonçait fièrement que, si un soldat est tombé, la lutte pour la liberté n'en continue pas moins. »

### Le sac d'un journal à Athènes

Plusieurs officiers, froissés d'une polémique entreprise par l'*Acropolis*, qui avait imputé aux officiers en général des faits attribués à quelques-uns d'entre eux et qui s'était livré à une discussion dans laquelle ce journal attaquait l'armée, se sont rendus aux bureaux et à l'imprimerie du journal et ont tout saccagé.

Les pertes subies par le sac de l'imprimerie sont évaluées à 200,000 drachmes (200,000 francs).

Les promoteurs de cette violence ont été arrêtés.

Le gouvernement a pris des mesures énergiques pour assurer la libre publication de l'*Acropolis*, que les officiers voulaient empêcher.

### Une grenouille mangée

Le capitaine-trésorier du 153<sup>e</sup> d'infanterie, en garnison à Toul, a disparu depuis plusieurs jours, à la suite d'une visite inopinée du sous-intendant militaire, qui avait constaté des irrégularités d'écritures et un déficit paraissant devoir s'élever à 80,000 fr.

### Les policemen de New-York

L'administration de la police a révoqué deux capitaines de la police et plusieurs agents inférieurs reconnus coupables d'avoir reçu des cadeaux des filles publiques en échange de leur protection.

### Bataille à coups d'orgue de barbarie

Le hasard avait amené, dimanche, deux joueurs d'orgue dans une cour de la rue de la Chapelle. Ils commencèrent par se faire grise mine, mais enfin, se postant chacun le plus loin possible de l'autre, ils se mirent en devoir de « moudre » leurs airs les plus en vogue. L'horrible cacophonie dura déjà sans succès depuis quelques minutes, lorsqu'un sou, soigneusement enveloppé dans un morceau de papier, tomba entre les deux virtuoses. Déposant rapidement leurs instruments, ils se précipitèrent vers l'aumône.

— C'est à moi, dit l'un.

— Non, c'est à moi, s'écria l'autre.

Une querelle s'engagea, des coups s'échangèrent, et comme Léopold Z... désespérait de se débarrasser de son adversaire, il prit son instrument et le lui jeta à la tête. Le pauvre malheureux s'affaissa très grièvement blessé.

L'autre, un nommé Bouguoy, a ramassé le sou et l'a emporté au Dépôt où on l'a envoyé.

### Singulière condamnation

Un boutiquier de Vienne vient de subir une bien étrange condamnation. Le juge de paix lui a ordonné de payer une amende de trois florins pour avoir remis gratuitement à un client une carte-correspondance. Motif de l'ordonnance ? les cartes ne se doivent pas donner — et les bureaux officiels ont seuls le droit de les vendre.

## CHINE ET JAPON

Les dépêches relatives aux derniers événements de la guerre de Corée sont très contradictoires.

D'après un télégramme de source chinoise adressé de Shanghai au *Times*, les nombreuses troupes japonaises débarquées jeudi à Port-Arthur n'auraient fait sur ce point qu'une simple reconnaissance. Ayant reconnu que les défenses de terre étaient trop fortes, elles se seraient retirées sans combat.

D'autre part, un télégramme privé de source japonaise envoyé de Nagasaki à Shanghai assure que Port-Arthur a été emportée d'assaut par les forces expéditionnaires du Japon débarquées par les transports appuyés par les canons de la flotte. Cette dépêche ajoute que les forces débarquées consistaient en 4,500 hommes d'infanterie et plusieurs batteries d'artillerie légère et que la flotte était composée de quatorze navires de guerre et transports.

D'après un télégramme de Shanghai reçu à Londres, un décret impérial publié à Pékin et promulgué dans les principales villes de Chine ordonne un emprunt forcé.

Le décret invoque les pressants besoins du Trésor dans les circonstances actuelles et demande aux banques de réunir entre elles immédiatement la somme de dix millions de taels (environ 70 millions) et de la mettre à la disposition de l'Etat.

## Immenses incendies de forêts

### EN AMÉRIQUE

New-York, 3 septembre. — Les terribles incendies de forêts signalés ont eu des effets désastreux.

A Hinckley, plus de 240 personnes ont péri dans les flammes.

Les habitants, voyant leur ville en feu, se sauvèrent dans les bois, et comme ces derniers sont complètement brûlés, tout fait penser qu'un grand nombre de ces personnes ont péri.

Un train près de Hinckley, entouré par le feu, a dû être abandonné, et les voyageurs en se sauvant ont été pour la plupart grièvement brûlés.

On a retrouvé sur les bords de la voie deux rangées de cadavres, l'une composée de vingt-quatre morts, l'autre de douze.

Le reste des voyageurs s'est réfugié au milieu des eaux fangeuses d'un marais, et tout autour le feu fait rage.

Missioncreek, ville près de Hinckley, n'est plus qu'un monceau de ruines fumantes.

Les pertes s'élèvent à des millions de dollars. Samedi matin, les habitants de Hinckley furent avertis du danger par des nuages épais de fumée venant du Sud.

Le feu avançait par bonds énormes, poussé par un vent impétueux. Toute résistance était inutile. Il était impossible d'en arrêter les progrès.

En quelques heures, la ville n'était plus qu'une fournaise.

Dans un bois voisin, on a trouvé 430 cadavres carbonisés, pour ainsi dire alignés dans un espace de 4 acres.

50 personnes s'étaient réfugiées dans un étang près de Hinckley ; mais les flammes, passant par-dessus, les brûlèrent.

D'autres personnes s'étaient réfugiées dans la rivière, mais un grand nombre d'entre elles furent noyées.

A Klette-River, 20 personnes sont mortes.

Carleon, ville située dans le Nord, serait aussi détruite.

## REVUE HEBDOMADAIRE

3 septembre 1894.

Nous voici arrivés au cours de 104 sur le 3 0/0. En deux mois, le 3 0/0 a monté de 3 fr. 55. Comment le public ne jugerait-il pas que la rente française est le plus beau placement du monde ?

La meilleure explication de ce phénomène est l'imperturbable confiance des porteurs d'inscriptions de rentes, qui voient se succéder sur la cote des cours fantastiques et ne sont pas tentés de réaliser les bénéfices qu'ils réalisent sur leur capital.

Sur les marchés étrangers, c'est également la fermeté qui domine.

Le 3 0/0 cote 104, le 3 0/0 est à 108.50.

Le Crédit Foncier est à 902.50 ; les obligations foncières et communales ont un marché très suivi.

Bonne semaine pour le Crédit Lyonnais qui s'est avancé à 755.

Le Comptoir national d'Escompte est en progrès à 517.50, ne cessant de développer ses affaires de banque.

La Société Générale fait toujours preuve de la même bonne tenue. L'exercice 1894 paraît devoir lui être favorable.

La banque des Pays-Autrichiens a continué son mouvement ascensionnel.

On sait que cet établissement est dans une excellente situation et que maintenant que ses réserves sont complètes, elle pourra augmenter le chiffre de son dividende.

Nos grands chemins font preuve de bonnes tendances. Le Lyon s'est avancé à 1,385, l'Orléans à 1,480 et l'Ouest à 1,090.

Le Suez est assez ferme à 2,880.

Les chemins de fer orientaux sont l'objet de bonnes demandes à 545.

Notons au comptant de bonnes demandes sur les obligations des chemins de fer économiques.

La dernière semaine a été particulièrement favorable aux fonds étrangers.

L'Italien finit à 82.70. Nous avons vu bien juste sur ce fonds.

L'Extérieure est en grande hausse à 68 fr. C'est affaire de spéculation.

Très bonne tenue des fonds austro-hongrois.

Les fonds russes ont encore gagné quelques centimes.

Les rentes ottomanes font de nouveau preuve d'un entrain remarquable.

En Banque, la Langlaagte sur laquelle on

va détacher un coupon s'est vivement relevée à 147 fr.

La Mossamédès donne toujours lieu à de bonnes demandes. On sait que cette société se propose de céder à d'autres compagnies une partie de l'exploitation de ses richesses et de s'assurer ainsi d'importants revenus par la perception de droits annuels.

DE LAVIGERIE,  
22, place Vendôme, Paris.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 4 Septembre

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 10°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 14°
Midi,	761 m/m	au-dessus 15°
Hausse,	2 m/m	
Baisse,	0 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 14°

### La mobilisation

M. le comte de Maille, député, président du Conseil général, vient de recevoir la lettre suivante :

« Angers, le 30 août 1894.

» Monsieur le président,

» J'ai transmis par télégramme, à M. le ministre de la guerre, le vœu par lequel le Conseil général de Maine-et-Loire demande instamment, en se basant sur l'état des récoltes, que l'état de mobilisation des régiments de réserve de cavalerie, ordonné par la loi du 13 juillet 1894, ne soit pas fait dans ce département.

» M. le ministre vient de me faire connaître que l'article 2 de la loi précitée prescrit de ne faire connaître que dix jours à l'avance, les régions qui auront été choisies pour cette expérience.

» En présence de ces prescriptions, il m'est impossible, ajoute M. le ministre, de fournir actuellement aucune indication au sujet de la désignation de ces deux régions.

» Je m'empresse, Monsieur le président, de porter cette réponse à votre connaissance.

» Veuillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

» Le Préfet, HERMANN LIGIER. »

### SAUMUR

#### Le garde-fou du quai de la Marine

On va enfin poser le garde-fou du quai de la Marine.

La pénurie de fonds municipaux avait retardé, jusqu'à ce jour, l'exécution de ce travail, voté cependant depuis l'année dernière.

### De la lumière, s. v. p.

C'est probablement la même raison qui prive de lumière la place de la Gare.

L'espace compris entre l'extrémité du pont et le commencement de la route de Saint

## UNE PUPILLE GÊNANTE

Par ROGER DOMBRE

### Seconde partie

— Comment tu ne serais pas fière de porter le sceptre de la beauté et de la richesse, car enfin l'une fait ressortir magnifiquement l'autre. Tu éclipses toutes tes amies.

— Mon oncle, vous me prêchez toujours l'égalité.

— Certainement, certainement, ma nièce ; mais rien ne vous empêche de profiter des biens que le hasard jette entre vos mains.

— Mon oncle, je vous en prie, éconduisez Monsieur Mahoni ce soir. Je ne saurais paraître devant lui. Vous lui direz ce que bon vous semblera.

— Du tout, du tout, vous répondrez oui. Vous mettrez après déjeuner votre robe de drap bleu, elle vous sied à ravir. D'ailleurs, il est inutile de vous faire prier ; j'ai encouragé Mahoni et lui ai presque donné ma parole, lui affirmant que ses vœux seront acceptés. Je ne réponds même pas de le voir arriver avec l'é-

crin de fiançailles en poche. Or, tu sais, petite, les diamants qu'il t'offrira ne seront pas du strass. Il m'a insinué gentiment que la corboille fera l'ébahissement de Paris. Eh bien, tu ne manges pas ? ton chocolat refroidit.

— Je n'ai pas faim, répondit Gilberte en repoussant la tasse d'argent.

Elle était toute pâle et sa main tremblait sur la table d'ébène.

— Mon bon oncle, reprit-elle enfin d'une voix douce, je vous affirme que non seulement je n'éprouve aucune sympathie pour votre ami d'Australie, mais il m'inspire... de l'aversion, positivement.

— Je vous ai déjà priée de me taire ces grands mots. Je ne sais où vous prenez ces airs tragiques ; vous n'avez pas été élevée au couvent, cependant. De grâce, respectez ma tranquillité et ne troublez pas mon déjeuner. J'exige, vous entendez, j'exige que vous épousiez Mahoni. Je veux votre bonheur en dépit de vous-même. J'entends être obéi. Jusqu'à présent je vous ai laissé faire vos volontés, aujourd'hui je veux être écouté.

— Mon oncle, croyez que je me rappelle toutes vos bontés et je vous reste soumise et reconnaissante, mais je ne puis lier mon exist-

ence à celle d'un homme que je n'estime pas. Vous vous figurez, pauvre cher oncle, que mon bonheur est là ? Point du tout, et puisque vous ne demandez qu'à me voir heureuse, ne me parlez plus de M. Mahoni.

Gilberte crut avoir fléchi M. Simiès. Quels furent son étonnement et son effroi quand elle vit la face du vieillard, habituellement colorée, devenir pâle et contractée, et son poing retomber violemment sur la table dont les porcelaines s'entrechoquèrent avec bruit.

— Je ne veux point de résistance à mes ordres, cria-t-il, d'une voix furieuse. Vous épouserez Mahoni et me ferez grâce de vos simagrées. Réfléchissez à mes paroles et donnez-moi un oui décisif d'ici quelques heures, sinon vous resterez enfermée chez vous jusqu'à ce que vous obéissiez ; si vous persistez dans votre stupide obstination, je vous chasse de ma maison.

Sur ces mots il sortit en frappant violemment les portes. Gilberte était sur le point de défaillir, mais elle était vaillante et, malgré son chagrin, son parti fut bien vite pris : elle se rendit dans son appartement et y demeura toute la journée.

A midi elle fit prier son oncle de déjeuner

sans elle sous prétexte qu'elle se sentait souffrante.

— Bouderie d'enfant gâtée, pensa le voltairien qui n'en perdit pas un coup de dent ; et il ajouta en ricanant : pas si bête que de résister aux séductions de onze millions quand on est femme. Elle me remerciera un jour.

L'après-midi, l'Australien se fit annoncer : c'était un homme déjà âgé, de tournure épaisse et d'une grande vulgarité de langage.

Il portait des bagues à tous les doigts et des brillants d'un prix fou en boutons de chemise, mais il n'en paraissait que plus laid.

M. Simiès fit appeler Gilberte.

Mademoiselle Mauduit fit répondre qu'elle ne pouvait se rendre au salon. C'était un refus formel.

M. Simiès devint jaune et son compagnon s'étonna.

— Mon cher, lui dit le premier, les jeunes filles sont parfois fantasques. Nous avons eu ce matin une petite altercation, ma nièce et moi, elle me garde rancune.

— Etait-ce à mon sujet ? demanda Mahoni déjà effrayé.

— Pas tout à fait, dit M. Simiès avec son aimable sourire. Je suis désolé de vous avoir

Lambert pour aller à la nouvelle gare est en effet dans une obscurité complète.

Il y a bien, comme point de repère, l'édicule qui devait être la « gare des tramways », mais on trouve généralement que ce phare d'un genre particulier atteint plus l'odorat que la vue.

## TRAMWAYS A VAPEUR DES DEUX-SÈVRES

### Ligne de Bressuire à Montreuil-Bellay

Par arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire, en date du 28 août 1894, une enquête d'utilité publique est ouverte sur l'avant-projet présenté pour l'établissement de la ligne de tramways de Bressuire à Montreuil-Bellay par Argenton-Château.

A cet effet, les pièces de l'avant-projet resteront déposées au Secrétariat de la Mairie du chef-lieu de canton de Montreuil-Bellay pendant un mois à partir du lundi 3 septembre, jusqu'au mercredi 3 octobre inclus, pour être communiquées sans déplacement, pendant cet intervalle, de midi à 4 heures du soir, aux personnes qui voudront en prendre connaissance.

Un registre sera ouvert pendant le même temps et au même lieu pour recevoir, tous les jours non fériés, aux heures ci-dessus indiquées, les observations auxquelles pourront donner lieu l'avant-projet dont il s'agit.

A l'expiration du délai d'enquête ci-dessus fixé, une Commission constituée comme il est dit à l'article 5 ci-après se réunira à la Préfecture de Maine-et-Loire, le jeudi 11 octobre, à 10 heures du matin, pour examiner les observations consignées aux registres d'enquête.

Elle entendra les Ingénieurs des Ponts et Chaussées, employés dans le département, et toutes autres personnes qu'elle croira devoir consulter. Après avoir recueilli tous les renseignements dont elle aura besoin, elle donnera son avis motivé tant sur l'utilité de l'entreprise que sur les diverses questions qui auront été posées par l'administration ou soulevées au cours de l'enquête.

Le procès-verbal de la Commission sera clos dans le délai maximum de quinze jours et sera remis à la Préfecture par le Président sans aucun délai, avec toutes les pièces de l'enquête.

Cette Commission est composée de :

MM. MIGNON, président du Tribunal de Commerce de Saumur; ACHILLE GIRARD, président de la Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Saumur; PERRAULT, de Meigné, propriétaire à Méron; DELPHIN GUYON, propriétaire à Saint-Macaire; GIGOT, propriétaire et conseiller général à Saint-Cyr-en-Bourg; COUSCHER DE CHAMPFLEURY, conseiller d'arrondissement,

propriétaire à Angers; DE GRANDMAISON, député, propriétaire et maire à Montreuil-Bellay.

Conformément à l'article 5 du décret du 18 mai 1881, la Commission désignera elle-même son président et son secrétaire.

La Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Saumur est appelée à délibérer et à exprimer son opinion sur l'utilité et la convenance de la ligne projetée de Bressuire à Montreuil-Bellay. Le procès-verbal de la délibération devra être remis à la Préfecture avant l'expiration du délai fixé ci-dessus.

L'arrêté préfectoral a été publié et affiché en la forme ordinaire, le 2 septembre 1894, dans toutes les communes du canton de Montreuil-Bellay.

Expédition du même arrêté a été adressée à M. le Sous-Préfet de Saumur, aux maires des communes intéressées, aux membres de la Commission d'enquête, au Président de la Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Saumur, à l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées et à l'Agent-Voyer en chef.

### Primes d'encouragement à la culture des vignes françaises, greffées sur cépages américains.

Conformément aux délibérations du Conseil général en date des 27 août 1892 et 25 août 1893, des primes d'encouragement seront distribuées en 1894, jusqu'à concurrence de l'emploi d'une somme de 40,000 fr., s'il y a lieu, dont 5,000 fr. votés par le Conseil général et 5,000 fr. accordés par M. le ministre de l'Agriculture, pour être distribués, au nom du gouvernement, aux propriétaires ou fermiers de vignobles plantés en vignes américaines, greffées en cépages français qui, par leurs essais ou leur bonne culture, auront le plus contribué à la reconstitution des vignobles.

Pour être admis à concourir, les propriétaires ou fermiers devront présenter à la commission comme leur appartenant :

Un vignoble d'une contenance d'au moins 40 ares en une ou deux parcelles au plus, constitué en plants greffés sur cépages américains à sa troisième feuille et présentant des résultats utiles, acquis et appréciables.

L'itinéraire à suivre par la commission pour la visite des vignobles des candidats inscrits sera ultérieurement arrêté et publié. — Ces visites auront lieu du 10 septembre au 4<sup>e</sup> octobre.

### Un melon

C'est dimanche dernier, à l'assemblée d'Ambillou, qu'on l'a vu.

Leroux, messenger d'Ambillou, vendait ses melons à la porte de l'auberge Cordier. Passe Debien, cantonnier à Louerre, qui prend la cucurbitacée, la palpe, la flaire et, finalement, la laisse tomber à terre où elle se brise.

Debien consent à payer la casse. Leroux demande trente centimes. Debien offre dix centi-

mes qui sont refusés et alors le cantonnier, blessé de ce refus, applique au commerçant un coup de poing non justifié. On se cogne jusqu'à ce que des spectateurs séparent les combattants.

Leroux porta plainte aux gendarmes de Genes présents à l'assemblée, et Debien, que blâmaient les témoins, reconnut ses torts. Malheureusement, on n'a pu éviter le procès-verbal et ce pauvre Debien ne va savoir que trop tôt à quel prix revient, devant un tribunal correctionnel, un melon de six sous.

### Les vagabonds

On écrit de Concourson :

« Vendredi dernier, justement après les incendies de Savonnières, commune des Verchers, et de Méa, commune de Saint-Georges-Châtelaion, deux vagabonds se proposaient, à Concourson, d'enlever du linge séchant sur des buissons et cela, disaient-ils, pour préparer un coup pour la nuit suivante.

« Le sieur Jean Dureau, journalier à Concourson, qui prenait son repas à l'ombre d'un petit bouquet d'acacias, ayant entendu le bruit, s'empressa de prévenir le propriétaire du linge, M<sup>me</sup> Briard, qui était occupée à laver près de là dans le Loujon.

« Comme il revenait à son travail, et sans aucune provocation, il fut attaqué par l'un des deux vagabonds qui lui tira deux coups de revolver. Dureau fut atteint légèrement au côté droit du corps et au pouce de la main droite. Il rentra immédiatement chez son patron au village des Rochettes où il raconta le fait; plusieurs hommes s'armèrent et firent quelques recherches qui n'amènèrent aucun résultat. Malheureusement, la gendarmerie de Doué ne fut prévenue que le samedi matin à 8 heures, et il est fort à craindre que les deux vagabonds, très mal signalés d'ailleurs, ne puissent être retrouvés. Au moment où je vous écris, la fureur est au comble ici; chaque nuit les cultivateurs montent la garde autour de leurs tas de blé; il n'y a pas de jour qu'on n'entende parler de menace d'incendie proférées par des mendiants de profession.

« Il est grand temps qu'une loi sévère et sévèrement appliquée débarrasse les campagnes de leur plus grande plaie en interdisant absolument la mendicité: la chose doit être facile à établir, d'autant plus qu'il paraît très possible de secourir les véritables nécessiteux, par exemple les ouvriers qui manqueraient de travail. »

### L'empoisonnement de Mazé

Une sixième victime vient de succomber à la suite du terrible empoisonnement de Mazé, dont nous avons parlé la semaine dernière. Le jeune Julien Julot, âgé de 14 ans, est mort dans d'effroyables convulsions, au point qu'on fut forcé de lui mettre, à certains moments, la

camisole de force. Le malheureux était épileptique, et pendant l'une de ses crises, il a mordu furieusement l'un de ses gardiens à la main.

Sur les sept personnes qui avaient goûté au plat de champignons vénéneux, il ne reste plus que la petite Marie Julot. On se rappelle qu'elle s'était contenté de tremper son pain dans la sauce.

### ANGERS

**Suicide.** — Dimanche soir, un ouvrier sellier, nommé Jouseaume, âgé de 42 ans, veuf depuis un an, habitant rue de Crimée, ex-rue de la Serine, s'est précipité du troisième étage de la maison où il demeurait, et a eu le crâne ouvert. La mort a été instantanée.

On est allé prévenir immédiatement M. le docteur Moreau. Celui-ci arriva aussitôt, mais il ne put que constater le décès de Jouseaume.

D'après les renseignements que nous avons recueillis, Jouseaume, qui était veuf depuis un an, a d'abord tenté de se suicider, en enfonçant dans sa bouche un mouchoir. Mais voyant que la mort ne venait pas au gré de ses désirs, il s'est jeté par la fenêtre.

On dit que c'est au chagrin que lui causait le départ de la personne avec laquelle il vivait depuis la mort de sa femme qu'il faut attribuer le suicide de Jouseaume.

### Le crime de la Membrolle

M. Dupont, âgé de 76 ans, demeurait commune de la Membrolle (Indre-et-Loire), au lieu dit la Rousselière, avec sa femme née Boucher, âgée de 62 ans; le ménage vivait en mauvaise intelligence: la jalousie, paraît-il, troublait ce couple de vieillards qui se battaient de temps en temps.

Dans la soirée du lundi 27 août, M. Dupont fut le moins fort et reçut un coup terrible de la main de sa moitié. Il s'alita aussitôt et mourut le lendemain soir, vers cinq heures.

M. le docteur Fischer, de Fondettes, appelé pour constater le décès, ne consentit à délivrer qu'un permis d'inhumer conditionnel, en mettant les autorités en demeure de provoquer une enquête judiciaire.

La municipalité passa outre et l'enterrement eut lieu jeudi.

M. le procureur de la République de Tours a été prévenu le soir même, et, dès le lendemain, s'est rendu à la Membrolle pour procéder à son enquête, accompagné du juge d'instruction.

La femme Dupont a été arrêtée aussitôt. Samedi matin, une nouvelle descente de justice a eu lieu, et M. le docteur Danner a fait exhumer le cadavre de Dupont.

L'autopsie a démontré que la mort doit être attribuée aux violences exercées sur le défunt par sa femme.

Celle-ci a fait des aveux complets.

### Violent orage à Loches

Dimanche soir, un orage d'une extrême violence s'est abattu sur le Lochois.

De 8 à 10 heures, les éclairs se sont succédé sans discontinuité et une pluie torrentielle est survenue qui, en très peu de temps, a changé les rues de Loches en rivières et a envahi les caves et les magasins.

D'énormes grêlons ont brisé des vitres. La récolte viticole est compromise.

On a trouvé lundi matin sous les arbres une quantité énorme de petits oiseaux tués par la foudre.

### Les puces

A défaut d'autres qualificatifs, on pourra appeler 1894 l'année des puces. Cet être irritant s'est multiplié cette année d'une façon extraordinaire et il n'existe pas de milieu dans lequel il n'ait pénétré...

Cela tient, paraît-il, à l'atmosphère chaude et humide qui nous environne, ainsi qu'à ces brusques changements de température, qui ont dû faciliter l'éclosion de ce petit, mais agaçant ennemi de l'homme... et de la femme.

De grands remerciements seront votés à la personne connaissant le moyen de se débarrasser à jamais des puces.

**En mathématiques**, un axiome est une vérité évidente par elle-même; l'efficacité des Piliules Suisses ne fait aujourd'hui plus aucun doute pour personne; c'est un axiome, une vérité prouvée mathématiquement par des succès de chaque jour pendant près de quinze ans.

dérange inutilement. Revenez donc dans deux jours et je vous promets que votre jolie fiancée ne se fera pas prier pour vous voir. Excusez-la, aujourd'hui elle est un peu nerveuse.

L'Australien se retira légèrement dépité, mais confiant encore aux belles promesses de son ami.

Le reste de la journée, Gilberte eut de formidables battements de cœur: elle s'attendait à chaque instant à voir paraître son oncle furieux comme elle l'avait vu le matin.

Il n'en fut rien; M. Simiès ne parut pas. Il lui envoya simplement un billet par lequel il lui pria de demeurer dans sa chambre jusqu'à ce qu'elle devint raisonnable, la prévenant que M. Mahoni se présenterait derechef à la maison le jeudi suivant.

Elle avait donc le temps de réfléchir.

Gilberte tint bon, et, malgré la peine que lui causait moins sa réclusion que la colère de son oncle, elle ne fit point parvenir à celui-ci le oui attendu.

Le jeudi, à deux heures, on entendit le trot cadencé des deux superbes trotteurs admirés de tout Paris, qui s'arrêtaient devant la maison de M. Simiès.

Avant que le visiteur fût introduit au salon,

le tuteur de Gilberte entra chez sa nièce.

Elle l'attendait. En le voyant elle se leva, très pâle, mais très résolue. Il ne parla point, mais il braqua sur elle son petit œil gris interrogateur.

— Mon oncle, dit-elle nettement, je suis fâchée de vous faire de la peine; je n'ai pas besoin de vous affirmer encore toute mon obéissance et ma tendresse, mais ce que vous me demandez je ne le puis.

M. Simiès la regarda froidement :

— Trêve de grands mots, répliqua-t-il, vous ne voulez pas devenir Madame Mahoni ?

— Non.

Il ne fut point attendri par le regard suppliant de ses beaux yeux, ni par cette pâleur, ni par ces fraîches lèvres roses qui se tendaient à lui comme pour implorer un baiser de réconciliation. Il ne songea qu'à sa propre défaite, à l'humiliation qu'il allait subir dans le salon où l'attendait le malheureux prétendant.

Sa colère fut terrible mais froide.

— Je n'ai pas besoin de vos protestations oiseuses. Je sais maintenant que vous n'avez pas l'ombre de cœur et cela me suffit. Oh ! pas de scène, je vous en prie, j'ai les phrases en

horreur. Vous allez quitter ma maison aujourd'hui même pour n'y plus revenir.

— Mon oncle! supplia Gilberte.

— Je vous chasse.

— Où voulez-vous que j'aille ?

— Où vous voudrez. Vous êtes assez bien douée pour vous tirer d'affaire, ajouta-t-il avec son ricanement sceptique. Si vous préférez le couvent, vous y trouverez au moins la sensiblerie que vous aimez.

— Je resterai avec vous, mon bon oncle, que ferons-nous l'un sans l'autre? Je vous soignerai bien, vous savez comme je vous aime.

— Parbleu ! fit le vieillard avec un rire brutal, vous voulez veiller sur votre héritage. Croyez-moi, n'y comptez pas, je vais refaire mon testament ce soir même et vous serez déshéritée.

(A suivre.)

### CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 2 Septembre 1894

Versements de 84 déposants (14 nouveaux)  
21,902 fr. 69

Remboursements, 16,670 fr. 48

La Caisse paie 3 fr. 25 pour cent.

UNE JOURNÉE AUX BORDS DE LA MER.

Un train de plaisir pour une excursion sur les bords de la mer partira de Tours le samedi 8 septembre, à 8 h. 47 du soir.

Ce train prendra des voyageurs au départ de Tours et à toutes les stations intermédiaires comprises entre Tours et Ancenis inclusivement.

Il desservira les stations de Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, le Pouliguen, Batz, le Croisic et Guérande.

Prix des places, aller et retour :

De Tours à Angers exclu : 2<sup>e</sup> classe, 8 fr. ; 3<sup>e</sup> classe, 5 fr. 50.

D'Angers inclus à Ancenis inclus : 2<sup>e</sup> classe, 5 fr. 50 ; 3<sup>e</sup> classe, 3 fr. 50.

Au retour, le départ du Croisic aura lieu le dimanche 9 septembre, à 8 h. 50 du soir, pour arriver à Tours le lundi, à 4 h. 39 du matin.

La distribution des billets a commencé le lundi 3 septembre.

La Compagnie ne disposant que d'un nom-

bre de billets limité, la délivrance pourra cesser vendredi soir 7 septembre.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Mai-Octobre 1894

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne: Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn. — Tarif spécial G. V. N° 106 (ORLÉANS).

Des billets d'aller et retour de famille de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi :

Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Banuyts-sur-Mer, Biarritz, Boulon-Perthus (le), Cambo-Ville, Capvern, Cérêt (Amélie-les-Bains, La Preste, etc.), Coniza-Montazels, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Lamalou-les-Bains, Laruns (Les Eaux-Bonnes, Les Eaux-Chaudes), Oloron-Sainte-Marie, Pau, Pierrefite-Nestadas (Gauterets), Prades (Le Verret et Molitg), Saint-Girons, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Flour (Chaudes-Aignes), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

Avec les réductions suivantes, calculées sur

les prix du tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres :

Pour une famille de 2 personnes, 20 0/0 ; 3, 25 0/0 ; 4, 30 0/0 ; 5, 0/0 ; 6 ou plus, 40 0/0.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

Avis. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

PRIX de l'hectolitre de froment et d'avoine en Maine-et-Loire

	FROMENT	AVOINE
Angers, de 14 25 à 15 00	de 8 25 à 9 00	
Saumur, de 15 50 à 16 00	de 8 25 à 9 00	
Cholet, de 14 25 à 15 00	de 7 75 à 8 50	
Baugé, de 15 50 à 16 00	de 9 00 à 11 00	
Segré, de 15 50 à 16 00	de 8 00 à 9 00	
Beaupréau, de 15 50 à 16 00	de 8 50 à 9 50	
Montfaucon, de 15 50 à 16 00	de 8 50 à 9 50	
Montreault, de 15 50 à 16 00	de 8 00 à 9 00	
Chemillé, de 15 50 à 16 00	de 9 00 à 10 00	
Champocéaux, de 15 50 à 16 00	de 9 00 à 10 00	
St-Flour-le-Vieil, de 15 50 à 16 00	de 8 75 à 9 50	
Vihiers, de 14 25 à 15 00	de 8 50 à 9 50	
Brissac, de 15 50 à 16 00	de 7 50 à 8 50	
Chalonnais, de 15 50 à 16 00	de 8 50 à 9 50	
Doné, de 15 50 à 16 00	de 8 25 à 9 00	

Marché de Saumur du Samedi 1<sup>er</sup> Septembre

Froment-commerce, Pectolitre	14 25	Beuf 1 60, vache, kil.	1 80
id. halle (moyenne)	13 90	Veau	2 20
Méteil	10 75	Mouton	2 40
Seigle	7 55	Porc	2 00
Orge	9 90	Poulets la couple	3 75
Avoine	8	Dindonneaux	10
Sarrasin	10	Canards	4 50
Haricots blancs	32	Oies	9
Haricots rouges	32	Beurre le kilog.	2 30
Fèves	—	(Eufs la douzaine	1
Noix	10	Foin, la charretée de	—
Châtaignes	—	780 kilog.	55
Sel les 100 kil.	15	Luzerne	50
Son	13	Paille	33
Pommes de terre, la barrique,	14	Huile de noix, 50 kil.	125
Farine, la culasse de 157 kilog.	43	id. 2 <sup>e</sup>	—
Pain 1 <sup>re</sup> qual., le kil.	—	id. 3 <sup>e</sup>	—
id. 2 <sup>e</sup> id. Of. 30	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16
id. 3 <sup>e</sup> id. Of. 28	—	Charbon de terre	4

Cours des Vins.

Rouges.	
Souzy et environs	la barrique 120 à 140
Champigny	— 140 à 160
Varrains	— 100 à 120
Bourgueil	— 100 à 130
Restigné	— 100 à 120
Chinon	— 100 à 120
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 95 à 100
Ordinaires, environs de Saumur	— 80 à 90
Saint-Léger et environs	— 80 à 90
Varrains et environs	— 80 à 90
Le Puy-Notre-Dame et environs	— 70 à 80
La Vienne	— 60 à 70

Le Gérant, L. DELAUNAY.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 SEPTEMBRE

FONDS	Est.	955	VALEURS DIVERSES	Russe 4 0/0 1893.	101 75	Bons de lot de 100 fr.	65
3 0/0	—	480	Gaz pour l'étranger	— 4 0/0 Consolid. 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> série	—	VALEURS FRANÇAISES	—
3 0/0 amortissable	—	1400	Gaz Compagnie parisienne	— 3 0/0 or 1891	90 10	OBLIGATIONS	—
3 1/2 1894	—	—	Cie Transatlantique	Crédit foncier égyptien	458	Chemins Brésiliens 4 1/2	376 59
SOCIÉTÉS DE CRÉDIT		1095	Cie Omnibus de Paris	VILLE DE PARIS	—	Eaux Compagnie générale 3 0/0	482
Banque de France	3948	—	Suez (actions)	— 1865 4 0/0	579 50	Gaz Compagnie parisienne 5 0/0	514 50
Comptoir national d'Escompte	518 50	1800	FONDS ÉTRANGERS		— 1869 3 0/0	Fives-Lille	482
Crédit Foncier	890	495	Autriche 4 0/0 or	— 1871 3 0/0	418 50	Transatlantique 3 0/0	327
Crédit Industriel	—	1500	Egypte Dette unifiée	— 1886 3 0/0	425	Panama 1 <sup>re</sup> série 6 0/0	42
Crédit Lyonnais	760	478	Espagne extérieure 4 0/0	— 1894 2 1/2 0/0	379 50	— 2 <sup>e</sup> série 6 0/0	39 75
Société Générale	465	1107 50	Hongrois 4 0/0 or	COMMUNALES 1879	502	— 3 <sup>e</sup> série 6 0/0	80 50
CHEMINS DE FER		478 50	Italien 5 0/0	Fonciers. 3 0/0 1879	499	à lots	—
Est-Algérien	570	590	Portugais 4 1/2 0/0	—	—	Suez 5 0/0	618 50
— Obl. 3 0/0	434	439				— 3 0/0	—

Etudes de M<sup>e</sup> POPIN, avoué-licencié à Saumur, Et de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques Le samedi 8 septembre 1894, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, EN SIX LOTS, D'UNE

Maison d'habitation

Et ses dépendances Située à Rou-Marson, et de Cinq parcelles de Terre et Vigne, Sises dite commune de Rou-Marson, aux lieux dits : Le Clos-Chien, sur lequel se trouve une très belle cave voûtée, la Pièce-Grasse et les Pâtis.

Mise à prix totale, 4,350 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Une jolie petite Maison de campagne

Avec jardin et caves Située à Beaulieu, commune de Dampierre, sur la route de Fontevault et à 2 kilomètres de Saumur.

Pour plus de détails, voir les affiches ; et, pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Une Propriété

de Rapport et d'Agrément Nommée COURBETTE

Commune d'Allonnes

Comprenant : Maison de maître avec jardin et dépendances diverses et deux fermes.

Reserves en bois taillis, sapinières, châtaigneraies.

Bélier hydraulique et canalisation souterraine distribuant l'eau dans toute la propriété.

Contenance : 75 hectares 70 ares. Chasse et pêche.

S'adresser à M. GIRARD, géomètre-expert à Saumur, rue Pavée, 4.

PENSION DE JEUNES FILLES

Cours du Collège

Leçons particulières

M<sup>lle</sup> BONIFAS

8, Rue du Petit-Mail, SAUMUR

A VENDRE

Un CHIEN courant excellent

Quatre ans.

S'adresser au garde de M. le baron Le Pelletier, château de Salvart.

BUREAU DE PLACEMENT

M<sup>me</sup> SECHET

FRUITIÈRE

Rue Saint-Jean, 39, Saumur.

Se charge de placer domestiques, cuisinières, femmes de chambre, valets de chambre, cochers, etc.

**GUERISON**  
Certaine et Radicale  
de toutes les  
AFFECTIONS  
de la PEAU  
Dartres, Eczéma, Acné,  
Psoriasis, Herpès, Prurigo,  
Pityriasis, Lupus, etc., etc.  
MEME DES  
Plaies et Ulcères variqueux  
dits incurables.  
Ce traitement qui a été essayé dans les  
HOPITAUX avec le plus grand succès et  
présenté à l'Académie de Médecine ne  
dérange pas du travail ; il est à la portée  
des petites bourses, et, dans le 2<sup>e</sup> jour, il  
produit une amélioration sensible.  
M. LENORMAND, Médecin-Spécial, ex-Phleg.  
Aide-Major aux ordres d'Égypte, à BELTON  
(S.-et-M.). Consultations gratuites par Correspond.

MAISON CRÉMIEUX

27, Rue d'Orléans, 27, SAUMUR

Vêtements complets sur mesure

Tissus dernière Nouveauté

à 35 FRANCS

Livraison rapide. — Coupe réputée sans rivale.

Commodité, Économie

LESSIVE MAGIQUE

FAIRE SA LESSIVE

Sans Savon, sans Lessiveuse et sans Feu.

Elle peut être employée à l'eau froide ou chaude, à volonté. Elle détruit les germes des maladies contagieuses. Elle adoucit les mains et les préserve des gerçures et des crevasses. Elle dispense de l'usage du savon et de tous produits chimiques.

Seul Dépôt : chez M. CHAUX

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT Fils

Conserves pour la Chasse, en Boîtes à ouverture facile

Galantines de volailles. 90 et 1 50 Crème foie gras truffée, 75, 1 40, 2 25

Confit d'oie, de dinde ou de canard. Pâtés foie gras truffés, 95, 1 90 à 4 50

Poulet à la gelée. 1 90 à 4 90 Mauviettes au foie gras, 2 25 et 3 25

Tripes mode de Caen. 75, 1 20 et 2 25 Andouillettes truffées, 1 20

Tête de veau. 95, 1 50 et 2 90 Saucisses Rossini, 1 20

Conserves à réchaud (toutes les sortes) SALMIS : Sarcelles, Alouettes, Mauviettes, etc.

Fromages en boîtes : Pont-Lévêque, Camembert et Fin de siècle

Flacons de poches : Rhum, Cognac, Kirsch, Liqueurs.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>, PARIS

56, Rue Jacob, 56,

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, 12 PAGES IN-4<sup>o</sup>

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND

SE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS

Saumur, imprimerie Paul Godet.

EPICERIE CENTRALE 28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR

Eau-de-vie blanche pour fruits (préparation spéciale.)

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0.35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés

Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0.40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés

26 litres pour 25. — Livraison à Domicile.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant, Hôtel-de-Ville de Saumur 1894

Certifié par l'imprimeur soussigné. LE MAIR.